

<p>COMMUNE DE MOHON</p> <p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE</p> <p>DU 08 AOUT 2017</p>
--

L'an deux mille dix-sept, le 08 août à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis à la salle de la mairie sur convocation en date du 2 août 2017 qui leur a été adressée par le Maire de la Commune de MOHON, Madame DENIS Josiane et affichée le 2 août 2017 à la Mairie de MOHON.

<u>PRENOM</u> <u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>Présent</u>	<u>Absents ayant donné pouvoir</u>	<u>Absent</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
DENIS Josiane	Maire	X			
LE RAT Martine	Adjointe	X			
BLANDEL Alain	Adjoint	X			
CARO Jean-François	Adjoint	X			
BOUTE Jean-Louis	CM	X			X
LE QUEUX Pascal	CM	X			
GALLOUX Isabelle	CM			X excusée	
VANDEKERKOVE Marie-Véronique	CM		Pouvoir à Mme DENIS Josiane		
LALYCAN Claudine	CM	X			
GUILLEMAUD Marc	CM		Pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal		
PRESSARD Hervé	CM	X			
CLERO Jean-Michel	CM	X			
MOREL Hervé	CM			X	
COLLAS Marc	CM	X			
HOUEIX Ludovic	CM		Pouvoir à Mr PRESSARD Hervé		
TOTAL	15	10	03	02	

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	03	13

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur BOUTE Jean-Louis pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Municipal nomme Monsieur BOUTE Jean-Louis pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 1 – 08.08.2017 – TRAVAUX DE VOIRIE - ANNEE 2017

- **Résultat de la consultation auprès des entreprises par procédure adaptée (avis de la Commission d'Ouverture des Plis)**
- **Choix de l'entreprise retenue par le Conseil Municipal**
- **Autorisation de signature du marché par le Maire**
- **Délibération à prendre**

Madame le Maire présente le résultat de la consultation auprès des entreprises par procédure adaptée : 3 propositions ont été reçues (Eiffage, Pigeon et Colas) et la Commission d'Ouverture des Plis réunie le 25 juillet 2017 propose de retenir l'offre de Eiffage.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée (13 voix pour), retient l'offre d'EIFFAGE pour les montants suivants :

- Tranche ferme : 116 553 euros HT
- Tranche conditionnelle : 16 458 euros HT

Soit un total de 133 011 euros HT. Des variantes ont été proposées mais ne sont pas retenues car elles dénaturent le projet initial.

Le Maire est autorisé à signer le marché

DELIBERATION N° 2 – 08.08.2017 – PERSONNEL COMMUNAL ET ELUS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE LA PRESTATION PAYE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MORBIHAN (CDG 56)

- **Proposition de renouvellement de la convention de la prestation paye pour la Commune et la Garderie Municipale avec le CDG 56**
- **Délibération à prendre**

Madame le Maire présente la convention relative à la prestation paye établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan pour le Personnel Communal et les Elus.

Cette prestation a été souscrite en 1985 pour la Commune et en 2006 pour la Garderie. Elle propose de la renouveler. Le coût de la prestation s'élève à 5 euros 50 par bulletin de salaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (13 voix pour) et autorise le Maire à signer la convention.

DELIBERATION N° 3 – 08.08.2017 – CANTINE MUNICIPALE DE MOHON

- **Fixation des tarifs des repas enfants et adultes au 4 septembre 2017**
- **Délibération à prendre**

Madame le Maire fait savoir qu'il convient de fixer les tarifs de repas pour les enfants et les adultes à compter de la rentrée du 4 septembre 2017.

La Commission Finances et affaires scolaires-cantine, réunie le 3 août 2017, propose de maintenir les tarifs en vigueur soit :

3 euros 10 par repas enfant (permanent ou occasionnel) et 5 euros par repas adulte

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (13 voix pour) pour le maintien des tarifs en vigueur.

DELIBERATION N° 4 – 08.08.2017 – GARDERIE MUNICIPALE DE MOHON

- **Fixation du tarif au 4 septembre 2017**
- **Délibération à prendre**

Madame le Maire fait savoir qu'il convient de fixer les tarifs pour la garderie municipale à compter de la rentrée du 4 septembre 2017.

La Commission Finances et affaires scolaires-cantine, réunie le 3 août 2017, propose de maintenir les tarifs en vigueur soit :

1 euro 25 la demi-heure réelle sans goûter par enfant

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (13 voix pour) pour le maintien des tarifs en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES

2. **Mme Claudine LALYCAN : Forum des associations** : il aura lieu le 9 septembre 2017 à MOHON. Démonstration de chiens avec l'école familiale de Guilliers.

Récapitulatif des délibérations :

- 1- Travaux de voirie 2017 – choix de l'entreprise et autorisation de signature du marché
- 2- Personnel Communal et Elus – renouvellement de la convention de la prestation paye avec le CDG 56
- 3- Cantine Municipale de MOHON : fixation des tarifs enfants et adultes au 4 septembre 2017
- 4- Garderie Municipale de MOHON : fixation des tarifs au 4 septembre 2017

Questions diverses :

2. Forum des associations 2017

Affiché le 29 août 2017

Le Maire,

Josiane DENIS

NOTA BENE : L'intégralité du procès-verbal de séance figurant sur le registre des délibérations du Conseil Municipal est consultable sur simple demande en mairie.